



VIème CONFERENCE SUR LES MIGRATIONS  
DANS LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE  
(DIALOGUE 5+5)

Évora, le 26 et le 27 mai 2008

***Relevé de conclusions Ministérielles***

Conformément à la Déclaration de Tunis adoptée lors de la Conférence Ministérielle sur la Migration dans la Méditerranée Occidentale qui s'est tenue à Tunis les 16 et 17 octobre 2002, les Ministres et les représentants des États Membres du Dialogue 5+5 (l' Algérie, l' Espagne, la France, l' Italie, la Libye, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal et la Tunisie) se sont réunis à Évora les 26 et 27 mai 2008, suite à l'invitation du Ministre de l'Intérieur du Portugal, M. Rui Pereira.

Ont participé à la Conférence, en tant qu'observateurs, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD).

La Conférence d'Évora a été une étape de plus pour la consolidation d'un espace de dialogue informel qui intègre pleinement les principes et les objectifs définis au cours des Conférences précédentes:

- Tunis, 16 et 17 octobre 2002
- Rabat, 22 et 23 octobre 2003
- Alger, 15 et 16 septembre 2004
- Paris, 9 et 10 novembre 2005
- Algeciras, 12 et 13 décembre 2006

Les Ministres ont mis l'accent sur le fait que le phénomène des migrations occupe actuellement une place centrale dans l'agenda politique national et international, ce Forum étant une plate-forme fondamentale de réflexion, d'échange, de concertation et de coopération approfondis sur ce sujet.

Les Ministres ont souligné l'importance du caractère informel du Dialogue 5+5 en tant qu'élément facilitateur de l' échange et du partage d'idées et

d'expériences, de l'identification d'objectifs communs, et ont tenu à réitérer que les travaux de cette plate-forme peuvent contribuer à faire progresser le consensus sur les différentes questions migratoires dans les autres fora.

Les Ministres ont mis en évidence l'importance décisive d'établir une stratégie de cohérence et de complémentarité entre le Dialogue 5+5 et tous les autres *fora* régionaux et internationaux.

En ce sens, les Ministres ont reconnu l'importance des travaux développés dans le cadre de la première Conférence Ministérielle Euro-Africaine sur la Migration et le Développement, qui a eu lieu à Rabat les 10 et 11 juillet 2006, de la Conférence Ministérielle sur la Migration et le Développement, qui a lieu à Tripoli les 22 et 23 novembre 2006, de la première Réunion Ministérielle Euro-méditerranéenne sur les Migrations, tenue à Albufeira les 18 et 19 novembre 2007 et le deuxième Sommet U.E. – Afrique, qui a eu lieu à Lisbonne, les 8 et 9 décembre 2007.

Les Ministres, conscients que les migrations doivent être abordées de manière globale et intégrée, ont mis l'accent sur le fait qu'il est important d'approfondir le débat et d'accélérer la mise en place de mesures adoptées dans ces *Fora* concernant la promotion de la migration légale, la prévention et la lutte contre l'immigration illégale ainsi que le lien entre la migration et le développement.

Les Ministres ont souligné l'importance de traiter efficacement le problème de l'exploitation des migrants en adoptant des mesures de lutte contre le travail illégal.

Les Ministres ont mis en exergue l'importance du rôle du Dialogue 5+5 pour la concrétisation de certaines recommandations adoptées, en vue d'une meilleure visibilité à travers la mise en œuvre d'actions concrètes de coopération, dont les résultats pourront devenir des exemples de bonnes pratiques.

Attentifs aux grands axes de discussion traités lors des Conférences précédentes, en particulier la Conférence d'Algeciras, les Ministres ont focalisé leurs débats sur la mobilité et la migration circulaire, l'intégration dans les

sociétés d'accueil et l'utilisation des technologies d'information au service de la gestion des flux migratoires et des migrants.

Les Ministres ont souligné la nécessité de faciliter la mobilité légale à des fins professionnelles, conformément aux intérêts et aux besoins de toutes les parties impliquées, notamment en assouplissant les procédures d'admission et de retour dans le pays d'accueil. Dans ce cadre, les Ministres ont reconnu l'importance de conclure des accords et d'établir des partenariats en matière de circulation des migrants qualifiés et non qualifiés, ayant des impacts positifs sur le marché de l'emploi.

Les Ministres ont mis l'accent sur l'importance de clarifier le concept de migration circulaire dans le contexte du Dialogue 5+5 sur la Migration, notamment à travers la définition d'un ensemble de principes de base qui devront être pris en compte pour permettre à ce mécanisme de maximiser les avantages des flux migratoires pour les pays de destination et de promouvoir le développement des pays d'origine.

Les Ministres sont convenus de la nécessité d'approfondir la réflexion sur les mesures et procédures permettant d'assurer, le cas échéant, l'assistance et l'appui aux migrants régulièrement établis désireux de retourner dans leur pays d'origine, de manière temporaire ou permanente.

Les Ministres ont souligné la nécessité d'améliorer l'information sur les besoins du marché de l'emploi des pays d'origine et de destination, notamment à travers la création de centres de formation et d'information sur les opportunités d'emploi en recourant aux portails d'information existants sur les opportunités de travail dans les pays concernés.

Les Ministres ont mis l'accent sur l'importance d'impliquer toutes les institutions concernées, y compris les services consulaires, pour l'élaboration de programmes de mobilité légale et de migration circulaire.

Les Ministres ont reconnu que l'intégration des immigrants est actuellement un défi qui se pose aux pays du Dialogue 5+5, et ont exprimé le besoin

d'approfondir la réflexion et l'échange d'expériences dans un esprit de responsabilité mutuelle.

Les Ministres ont reconnu l'utilité de réfléchir sur les modèles d'intégration en se fondant sur les principes de base tels que la promotion et le respect des droits et des devoirs, la non discrimination, la participation civique et politique et la citoyenneté. Ils ont identifié, comme étant prioritaires, les initiatives susceptibles de mettre fin aux pratiques discriminatoires, notamment dans les domaines de l'accès au marché de l'emploi, à l'éducation et aux services sociaux.

Les Ministres ont mis l'accent sur l'opportunité d'élargir le débat en matière d'intégration à la société civile.

Les Ministres ont mis l'accent sur l'importance de l'établissement d'une politique d'intégration transversale et intégrée en vue d'identifier les bonnes pratiques et de promouvoir les échanges des expériences entre les Etats du Dialogue 5+5.

Les Ministres ont relevé l'importance accrue du rôle des diasporas dans le processus d'intégration des migrants, dans la migration circulaire, dans la réduction de la pauvreté et dans le développement des pays d'origine.

Les Ministres ont reconnu l'importance de la promotion de mécanismes de coopération pour le développement comme un moyen qui permet d'améliorer les conditions de vie des populations dans les pays d'origine et de traiter, ainsi, les causes profondes des migrations.

Les Ministres ont soutenu l'introduction de mesures ayant pour but l'amélioration de l'impact de la migration sur le développement, notamment à travers la promotion de formes rapides, sécurisées et peu coûteuses de transfert des fonds. Dans ce cadre, les Ministres ont accueilli avec satisfaction les initiatives en cours dans ce domaine particulièrement, celle qui a été retenue lors de la Première Réunion Ministérielle Euro-méditerranéenne sur les Migrations qui s'est tenue à Albufeira et qui prévoit la création d'un *Site*

*Web* sur lequel seront disponibles et mises à jour toutes les informations utiles en matière de transfert de fonds.

Tenant compte de ce qui précède et dans l'objectif de concrétiser quelques unes des priorités identifiées, les Ministres ont recommandé la mise en œuvre dans l'immédiat des initiatives suivantes :

1. Le développement d'un *Site Web* du dialogue 5+5 Migrations qui renforce les réseaux de contacts bilatéraux et multilatéraux et qui favorise la collecte des informations relatives aux projets mis en œuvre en Méditerranée Occidentale, par le biais, notamment, de la création et de la mise en place progressive d'un réseau intranet.
2. L'organisation, par le groupe de suivi, d'une réunion d'experts en vue d'étudier et de présenter, avant la fin de l'année en cours, un document avec des spécificités techniques y compris le contenu et les modalités de fonctionnement du *Site Web*.
3. Promouvoir, avec la collaboration des Organisations Internationales tels que l'OIM, l'OIT ou l'ICMPD, des formes d'identification et d'évaluation régulières des projets et des initiatives en cours dans la région, en tant que mécanismes qui assurent une plus grande visibilité des résultats obtenus et de leur impact dans d'autres *fora*.
4. La réalisation de deux séminaires thématiques d'experts notamment sur la migration circulaire et l'intégration dans les sociétés d'accueil, à réaliser avant la fin de l'année en cours, de préférence avec un système de coorganisation (binôme : Etat du Nord-Etat du Sud).

Suite à la proposition de la délégation de la Lybie, la prochaine Conférence Ministérielle sur la Migration en Méditerranée Occidentale se tiendra à Tripoli.

Évora, le 27 mai 2008.